

COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 9 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 9 juin, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, CHOUARD Romuald, RAVISE Pascal

Absents excusés : MM. MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, MASSE Fabien

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 03.06.2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 8

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021
- Approbation de la modification des statuts du SIVOS
- Approbation de la compétence mobilité pour la communauté de communes
- Subvention à l'œuvre nationale du Bleuets de France
- Subventions aux forains
- Demande de subvention des donneurs de sang de St Amand
- Affaires diverses

Mme le Maire propose d'ajouter des points à l'ordre du jour :

- Location gérance du restaurant
- Devis pour la restauration d'un registre d'état-civil
- Décision modificative sur le budget principal

Le conseil municipal donne son accord

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la modification des statuts du SIVOS

Mme le Maire expose les nouveaux statuts du SIVOS de la région de St Sauveur approuvés par le syndicat le 8 avril 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts.

Transfert de la compétence « mobilité »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Désapprouve** le transfert de la compétence "organisation de la mobilité" vers la Communauté de communes de Puisaye Forterre.

Subventions accordées

- Œuvre nationale du Bleuet de France pour participer à l'organisation d'opérations mémoire. 150 €
- Mme Simonnot Micheline- stand forain 150 €
- M. Matéus Joaquim – manège forain 150 €
- Amicale des donneurs de sang de St Amand en Puisaye 200 €

Location gérance du restaurant

Le conseil municipal, à l'unanimité, a choisi **M. Daniel NOGUEIRA** ou toute personne morale qu'il envisage de constituer et dont il serait associé, comme **GERANT du café-restaurant communal**, au N° 6 grande rue à compter du **4 juin 2021**.

Le loyer de l'ensemble « restaurant et annexe » est fixé à 500 € HT.

Il est décidé d'offrir la gratuité de loyers durant les 3 premiers mois de gérance.

L'équipement de la cuisine du restaurant ainsi que du bar fait l'objet d'un investissement communal et reste donc la propriété de la collectivité. Le détail est annexé au bail.

Un acte de location-gérance est conclu auprès de M. Fossoyeux, Notaire à Saint-Sauveur en Puisaye.

Mme le Maire est désignée pour signer toutes pièces de ce dossier.

Restauration d'un registre d'état-civil

Le conseil municipal examine deux devis concernant la restauration d'un registre d'état-civil abîmé.

A l'unanimité, le choix s'est fixé sur l'entreprise SEDI pour la somme de 798 € HT. sous réserve d'étude des documents à l'atelier de reliure.

Décision modificative

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

Compte 678	Autres charges exceptionnelles	+ 700 €
Compte 6573	Subventions	- 700 €

Association de formation des élus de Puisaye

La commune reste adhérente à l'association pour la somme de 10 € par élu (maire, 1 adjoint)

Achat de l'ouvrage de M. Gilet relatant les 30 années des Entretiens de Champignelles : 15 €

Affaires diverses

- Des aménagements sont à prévoir autour du City Stade : range-vélos, poubelles, tables.
- Une table sera posée à la fontaine de la Pisserotte.

La séance est levée à 21H30.